



## **MON CORPS® EST PROPRIETE PRIVEE !**

La CGT du CH Lavaur relaie cette info :

### **Des centaines de femmes espagnoles ont fait enregistrer leur corps comme biens mobiliers !**

**Des centaines de femmes espagnoles ont fait enregistrer leur corps comme propriété afin de le protéger contre la loi GALLARDON qui va supprimer le droit à l'avortement.**

A l'initiative d'une artiste activiste madrilène **Yolanda DOMINGNUEZ**, ces femmes se sont présentées à l'administration pour faire reconnaître leur corps comme bien mobilier afin que l'Etat ne puisse pas avoir de droits dessus.

**Si l'initiative semble symbolique, elle a également une portée juridique inédite.**

L'étonnement des fonctionnaires du Registro Mercantil de Bienes Muebles (registre commercial des biens mobiliers) n'est pas feint lorsque des groupes de femmes se présentent pour déposer une demande d'enregistrement particulière: elles souhaitent faire de leur corps leur propriété.

Après consultation des chefs de services, **les demandes sont acceptées** et au même moment à Madrid, Barcelone, Bilbao, Pampelune, Séville et Pontevedra, **le corps de centaines de femmes est protégé au regard de la loi.**

L'artiste Yolanda DOMINGUEZ explique que "nous voulions affirmer de manière officielle que notre corps nous appartient".

**Selon elle, le ministre de la justice (ndlr GALLARDON) traite les femmes comme une marchandise, comme un objet, alors elles le protègent comme tel...**

L'artiste est persuadée que la démarche peut créer un précédent juridique.

Sur le formulaire, les femmes ont dû donner la description du bien qu'elles enregistraient. L'une des activistes explique dans El Pais que son corps est "grand, merveilleux. Il fonctionne à la perfection. Son odeur me plait. Il a deux jambes, deux bras, un utérus, deux ovaires...".

**Chaque femme a décrit sa propriété avec précision et détermination !**

L'action se poursuit actuellement dans de nombreuses villes d'Espagne...

---

**La CGT a dénoncé cette attaque frontale et ce recul du droit des femmes.**

Le gouvernement espagnol de Mariano RAJOY a annulé le 20 décembre 2013 la loi organique de février 2010 autorisant le droit à l'avortement. **C'est INNACCEPTABLE.**

Prétextant la « protection de la vie et des droits de la femme enceinte », il revient sur ce droit en limitant son recours à quelques cas très limités (viol avec plainte déclarée ou danger pour la santé de la mère). **Le combat des femmes espagnoles est aussi le notre...**

Source : CGT + <http://lemilie.org/index.php/ailleurs/547-mon-corps-est-propriete-privee>